

Vendredi 1^{er} mai 2020

Covid-19 : les services de l'État restent pleinement mobilisés pour les personnes les plus démunies

Suite aux mesures de confinement annoncées par le gouvernement au regard du contexte sanitaire actuel lié au coronavirus, les services de l'État poursuivent et confortent les actions conduites au bénéfice des personnes les plus en difficulté en lien avec le champ associatif du secteur social toujours très mobilisé et les collectivités territoriales.

Cette problématique concerne essentiellement la ville de Marseille. Les sous-préfets d'arrondissement sont pour leur part en charge du suivi de ce dossier sur chacun de leur territoire.

Les dispositifs renforcés concernent :

1- L'hébergement

Avant la crise, soit le 17/03/2020, 359 lits étaient occupés par le service PLUS.

Au 30 avril 2020, soit 43 jours après le début du confinement, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a capté dans le parc hôtelier **1107 lits** (934 gérés directement par le SIAO et 173 mis à disposition de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU), **soit 748 lits supplémentaires (une augmentation de plus de 208 %)**.

L'objectif est double :

➤ Desserrer les établissements d'urgence

Il s'est agi essentiellement de desserrer les contraintes pesant sur l'UHU La Madrague (284 places) afin de réduire le nombre de personnes hébergées dans des dortoirs, dont la taille est incompatible avec le risque sanitaire actuel. **173 résidents ont ainsi été transférés dans trois hôtels**, ce qui porte le nombre de résidents sur le site de La Madrague à 84, chiffre proche de l'objectif initial de 80.

En complément, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le GROUPE SOS Solidarités se sont associés à la **Friche la Belle de Mai** pour l'hébergement de personnes sans-abri depuis le vendredi 10 avril. Fermée au public depuis le 12 mars, La Friche la Belle de Mai a exceptionnellement rouvert



ses portes afin de mettre ses deux villas - habituellement dédiées à l'accueil d'artistes en résidence - à disposition du GROUPE SOS Solidarités. **30 personnes y sont hébergées et confinées**, disposant chacune de chambres individuelles, de cuisines et salles de bain entièrement équipées.

Pour sa part, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Forbin (283 places, dont 248 d'urgence) confine les personnes les plus fragiles et à risque 24h/24h (environ 50). L'établissement a par ailleurs étendu l'accueil de nuit à la journée, ce qui compense partiellement la fermeture des accueils de jour. Des moyens supplémentaires en personnel médico-social ont été accordés par l'État à l'établissement afin de renforcer le suivi et l'accompagnement du public.

➤ **Mettre à l'abri les personnes particulièrement vulnérables**

Elles sont repérées par les maraudes et notamment par l'équipe Mars de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. **321 propositions de prise en charge hôtelière** ont ainsi été faites aux divers acteurs ayant identifié des situations. **Les recherches de places supplémentaires continuent et se diversifient.**

Ainsi, depuis le 17 avril, l'État a conventionné avec l'association Habitat Alternatif Social (HAS) pour accueillir et accompagner le public à la rue, le plus en situation d'exclusion, sur un site disposant de 50 chambres pouvant accueillir des personnes seules ou des familles (les chambres disposant de 3 lits).

Par ailleurs, le partenariat se poursuit avec l'Olympique de Marseille qui a mis à disposition de l'État les installations du centre de formation des jeunes de la Commanderie. Ce sont ainsi 46 places pouvant accueillir des femmes victimes de violence et leurs enfants, gérées par l'association SOS femmes, qui ont ouvert sur ce site, s'ajoutant ainsi aux 193 places pour femmes victimes de violence déjà existantes.

Enfin, des contacts avancés sont en cours, en particulier à Marseille pour capter de nouvelles places d'hébergement. Ainsi, un nouveau centre d'une capacité de 80 chambres va ouvrir la semaine du 4 mai sur le site de l'ancienne maternité de la Belle de Mai au sein d'un village vacances.

Globalement, le département des Bouches-du-Rhône est, avec ceux d'Île-de-France, le département qui aura ouvert le plus grand nombre de places depuis le 17 mars, date de début du confinement.

2- Les Centres d'hébergements Spécialisés (CHS)

L'accueil des personnes sans-abri atteintes du Covid-19 ne nécessitant pas une hospitalisation se fait au sein des Centres d'hébergement Spécialisés.



Un Centre d'Hébergement Spécialisé de 76 places a ouvert à Marseille et peut accueillir les personnes, dans le strict respect des recommandations sanitaires du ministère de la Santé et des Solidarités. Le protocole d'admission dans cette structure a été diffusé auprès de tous les acteurs du champ social.

3- Les campements

Les échanges avec les collectivités territoriales et les associations se poursuivent en vue d'identifier les besoins des populations, notamment en termes d'accès aux denrées alimentaires, aux produits d'hygiène et d'accès à l'eau (cf point 4 infra).

Le renforcement des maraudes en personnel infirmier permet de surveiller les personnes les plus fragiles et de rappeler les gestes barrières à respecter.

4- L'aide alimentaire et l'accès à l'eau

4-1 – L'aide alimentaire :

Une organisation coordonnée des différents partenaires intervenant dans ce champ (État, collectivités, associations) s'est mise en œuvre dès le début de la période de confinement.

Dans un premier temps, ont été prioritairement pris en compte les besoins alimentaires des populations les plus précaires que sont les personnes à la rue, dans les camps, les squats ou bidonvilles, les personnes mises à l'abri dans les hôtels puis les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

- **Un peu plus de 3 000 repas sont désormais distribués à la rue et dans les hôtels.**

Afin de permettre la meilleure coordination possible, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a élaboré une cartographie des maraudes coconstruite avec les acteurs de l'aide alimentaire, pour permettre à chaque acteur associatif de se positionner voire de faire évoluer ses sites de distribution pour s'inscrire dans une meilleure complémentarité avec l'ensemble des partenaires.

- **5 tonnes de denrées sont distribuées dans les bidonvilles, pour une population estimée à 1 000 personnes par cycle de 5 jours.**



- **La distribution de chèques alimentaires personnalisés visant en priorité le public à la rue et en bidonvilles : 90 000 chèques de 3,50 euros ont déjà été distribués à ce titre par 5 opérateurs (l'AMPIL, l'ADDAP, le Secours populaire, le Secours catholique et Médecins du Monde). Un second lot identique a été attribué à la Préfecture des Bouches du Rhône, permettant de couvrir les 15 prochains jours, au bénéfice de près de 3 000 personnes. Leur distribution débutera dès ce vendredi, 1^{er} mai.**
- **Dans le cadre du Plan national d'appui à l'aide alimentaire annoncé le 23 avril par le gouvernement, la distribution complémentaire de chèques d'urgence alimentaire de l'État va dès la semaine prochaine se déployer dans le département, au bénéfice en particulier des habitants des quartiers prioritaires de la ville.**

Ce sont ainsi 202 500 chèques de 3,5 euros chacun (soit une aide d'une valeur totale de 708 750 euros) qui seront ainsi distribués.

Par cet appui significatif, l'État vise le soutien des publics les plus précaires, notamment dans l'attente de la prime exceptionnelle de solidarité, prévue d'ici le 15 mai (cf 4-2).

Ces carnets seront utilisables dans les supermarchés et permettront l'achat de produits de première nécessité. Les modalités de distribution sont en cours de finalisation, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

- **La distribution de colis alimentaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville se poursuit également : l'État a simplifié au maximum l'accès à la Banque Alimentaire, pour un grand nombre d'associations demandeuses. Ainsi, ce sont près de 150 associations qui récupèrent des denrées pour préparer des colis, et qui, depuis cette semaine, sont exemptées du paiement de la participation solidaire auprès de la Banque Alimentaire, désormais prise en charge par l'État jusqu'au 15 mai.**

Afin de répondre aux besoins des familles, la Banque Alimentaire a étendu son offre de produits à l'alimentation et l'hygiène des tous petits et peut proposer des couches, du lait infantile et des pots pour bébé.

Ces colis sont distribués par des structures identifiées (associations, centres sociaux).

- **Enfin, une aide aux associations viendra compléter ce dispositif : 25 millions d'euros au plan national sont annoncés pour soutenir financièrement les associations d'aide alimentaire les plus impliquées dans la gestion de la crise.**

4-2 Les autres aides financières de l'État





Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150 €, à laquelle s'ajoute 100 € supplémentaires par enfant à charge.

Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100 € par enfant à charge.

4-3- L'accès à l'eau :

Situation conforme à celle mentionnée dans notre communiqué du 17 avril.

5- la réserve civique

Chaque jour de nouvelles personnes se manifestent notamment par inscription sur la plateforme "jeveuxaider.gouv.fr". Cette implication des bénévoles est à saluer.

134 structures en demande de bénévoles y sont inscrites et 706 bénévoles sont en mission, essentiellement pour assurer la distribution des denrées et faire des courses pour les personnes isolées puis pour assurer une présence téléphonique auprès des isolés.

